



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
02.02.2005 Bulletin 2005/05

(51) Int Cl.7: **B65D 47/26**

(21) Numéro de dépôt: **04291546.2**

(22) Date de dépôt: **18.06.2004**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL HR LT LV MK

(72) Inventeur: **Winckels, Mathilde**
92110 Clichy (FR)

(74) Mandataire: **Schmit, Charlotte**
L'OREAL - D.I.P.I.
25-29 Quai Aulagnier
92600 Asnières (FR)

(30) Priorité: **21.07.2003 FR 0308894**

(71) Demandeur: **L'OREAL**
75008 Paris (FR)

(54) **Dispositif à double système de distribution**

(57) Dispositif (1) de conditionnement et de distribution d'un produit, notamment d'un produit cosmétique et ou de soin, comportant:

- un récipient (2) contenant le produit, le récipient étant surmonté d'un col (6), tel qu'un bord libre (8) de ce col délimite un premier orifice de distribution (7) du produit;
- un couvercle (3) amovible apte à coopérer avec le col pour sélectivement obturer ce premier orifice de distribution,

caractérisé en ce que le bord libre du col délimite au moins en partie (18) un deuxième orifice de distribu-

tion (9, 9'), le deuxième orifice de distribution étant apte à passer d'une position obturée à une position dégagée en réponse à un mouvement du couvercle relativement au col, de manière à

i) selon un premier mode de distribution, le couvercle étant dans une position intermédiaire relativement au col entre une position d'obturation du premier orifice et une position détachée du col, délivrer le produit via le deuxième orifice, et

ii) selon un deuxième mode de distribution, le couvercle étant détaché du col, délivrer le produit via le premier orifice.

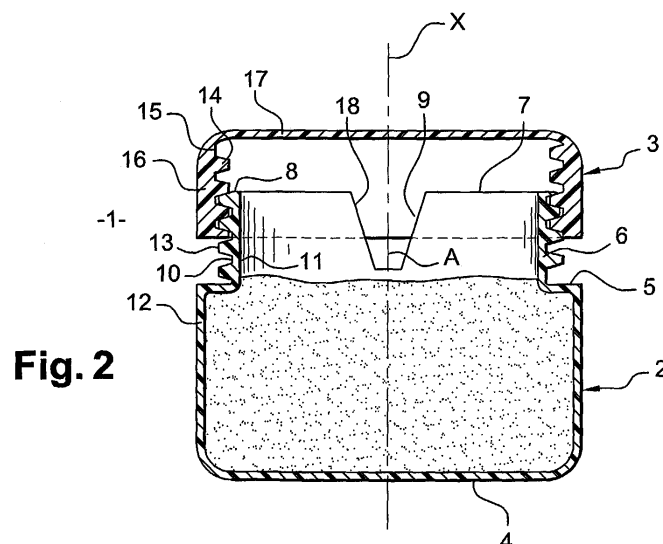


Fig. 2

Description

[0001] La présente invention a trait à un pot, tel qu'utilisé notamment pour le conditionnement de produits cosmétiques, en particulier pour le conditionnement de produits sous forme d'un gel ou d'une crème. L'invention vise en particulier la distribution facilitée du contenu de tels pots.

[0002] Typiquement, dans le domaine cosmétique, le contenu du pot est prélevé par l'utilisatrice, au moyen d'un ou plusieurs doigts qu'elle introduit dans le pot. En particulier pour des pots de faible section relativement à leur hauteur, le prélèvement du produit n'est pas facile. Parallèlement, en fin d'utilisation du pot, même s'il est de faible hauteur relativement à sa section, pour prélever le produit résiduel, l'utilisatrice enfonce ses doigts dans le produit, et ses doigts sont alors recouverts de produit sur les deux faces intérieures et extérieures de la main, voire même sous ses ongles. Or l'utilisatrice préfère utiliser exclusivement la face intérieure de ses doigts pour appliquer un produit, notamment lorsqu'il s'agit d'application sur le visage.

[0003] Par ailleurs, dans le cas où l'utilisatrice appliquerait successivement différents types de produits, l'utilisatrice doit se laver les mains entre chaque application, au risque sinon de contaminer son pot avec des composants issus des autres produits, précédemment appliqués et qui seraient résiduels sur ses doigts. Cette contamination pose problème dans la mesure où elle risque de dénaturer plus rapidement la composition contenue dans ledit pot, en lui faisant notamment perdre ses propriétés.

[0004] De la même manière, la pollution peut provenir de sources externes liées aux conditions d'utilisation du produit. En particulier, lorsque le produit est utilisé sous la douche, l'eau projetée dans la cabine de douche risque de rentrer dans le pot. En modifiant ainsi la composition cosmétique du produit qu'il renferme, cette pollution risque également de faire perdre ses propriétés cosmétiques au produit.

[0005] Ainsi de l'état de la technique, on connaît de l'enseignement des documents FR-2,829,999 et US-2,791,358, un récipient permettant d'éviter les problèmes de pollution et comportant un seul et unique orifice de distribution de faible section, et par lequel le produit peut s'écouler par gravité, lorsque le récipient est orienté "tête en bas". Dans cette position, l'utilisatrice peut alors prélever le produit libéré depuis le pourtour extérieur de l'orifice. Ce récipient comporte à cet effet deux ouvertures de section sensiblement identiques et formées dans une paroi du récipient, une première ouverture formant ledit orifice de distribution, et une deuxième ouverture coopérant avec des moyens d'accrochage d'une capsule apte à sélectivement obturer cet orifice de distribution. La capsule n'est pas prévue pour être amovible de cette deuxième ouverture. Ce mode de distribution n'est pas flexible, et ne permet pas d'optimiser la vidange de tels récipients lorsqu'ils contiennent des

produits relativement pâteux à faible coefficient d'écoulement.

[0006] Par ailleurs, on connaît également de l'enseignement du document US-3,283,964, un récipient muni de deux ouvertures de section distincte, la première ouverture formant un orifice de remplissage alors que la deuxième ouverture forme un orifice de distribution. A cet effet, le récipient comporte deux cols juxtaposés délimitant chacun respectivement une ouverture. Le récipient est muni d'un moyen de fermeture comportant une première partie vissée sur la deuxième ouverture, cette première partie étant reliée par une articulation à une deuxième partie apte à obturer sélectivement la première ouverture. Ce moyen de fermeture est complexe à manipuler pour obtenir le dégagement des deux ouvertures, en effet, il faut déplacer la deuxième partie en rotation autour de son articulation pour dégager la première ouverture, puis dévisser la première partie pour dégager la deuxième ouverture. Ce moyen de fermeture ne peut pas être déplacé selon un mouvement simple. Enfin aucun des orifices définis ne permet un prélèvement du produit directement à l'intérieur du récipient.

[0007] Alternativement, on connaît des tubes de dentifrice réalisés avec des parois souples, et munis, à une extrémité d'un col fileté, d'un bouchon pouvant y être vissé. Le col de ce type de tube est généralement de faible section, et adapté pour distribuer du produit sur une largeur correspondant sensiblement à une largeur d'une brosse à dent. Généralement, l'ouverture du col est définie perpendiculairement à un axe d'allongement principal du tube, et dans ce cas, le bouchon prévu pour l'obturer est amovible pour permettre le prélèvement de produit.

[0008] En variante, on connaît du document US-2,729,361, un tel tube muni de parois souples et dont le seul et unique orifice de distribution n'est pas formé au niveau d'une ouverture du col définie perpendiculairement à l'axe d'allongement principal du tube, mais est formée au niveau d'un pas de vis du col de telle sorte que le bouchon, ici sous la forme d'un écrou, coopère avec le filetage pour être déplacé le long de ce col fileté, et déterminer alors sélectivement de la distribution du produit. Lorsque l'écrou est présenté autour du filetage dans lequel l'orifice est formé, cet orifice est alors obtenu.

[0009] Dans le cas où cet orifice de distribution est réalisé dans un pas de vis d'un col d'un tube de dentifrice classique, alors comme il est enseigné par les documents US-2,729,361 et US-2,721,004, l'ouverture définie perpendiculairement à l'axe d'allongement principal du tube est obturée par un bouchon de manière à ne pas définir un orifice de distribution. Cette ouverture est généralement de même section que l'orifice de distribution latéral. Le bouchon étanche est monté de telle sorte qu'il ne peut pas être retiré du tube, même lorsque l'utilisateur presse sur les parois du tube pour faire sortir du produit par le seul et unique orifice de distribution dé-

couvert par l'écrou.

[0010] Aussi, est-ce un des objets de l'invention que de réaliser un pot dont la distribution du contenu soit aisée, la distribution pouvant être indifféremment obtenue depuis deux orifices distincts, et qui résolve en tout ou partie les problèmes discutés ci-avant en référence aux dispositifs connus.

[0011] Grâce au pot muni de deux orifices de distribution distincts selon la présente invention, l'utilisatrice peut choisir, à tout moment pendant la durée de vie du pot, entre deux modes de prélèvement distincts, lequel des deux modes est le plus adapté à ses besoins. Elle peut aussi éviter de se nettoyer les doigts entre chaque application de produits différents, et ainsi éviter tous types de contamination du produit contenu dans le pot. Ce pot est économique à réaliser dans la mesure où un seul et même couvercle permet d'obturer sélectivement les deux orifices de distribution. L'ouverture sélective des orifices est notamment obtenue en déplaçant le couvercle le long d'un col du pot considéré, ce mouvement ayant pour but final de complètement détacher le couvercle du col.

[0012] C'est en particulier un objet de l'invention que de réaliser un tel pot qui soit économique à réaliser, et simple à utiliser.

[0013] C'est en particulier un autre objet de l'invention que de réaliser un pot, avec lequel est conservée la gestuelle de prélèvement au moyen d'un doigt, et qui permettent néanmoins un prélèvement uniquement à la sortie de l'orifice de distribution sans avoir à insérer son doigt dans le pot.

[0014] C'est encore un autre objet de l'invention de proposer un pot dont les deux orifices de distribution sont de sections nettement différentes.

[0015] D'autres objets encore apparaîtront dans la description détaillée qui suit.

[0016] Selon l'invention, ces objets sont atteints, en tout ou partie, en réalisant un dispositif de conditionnement et de distribution d'un produit, notamment d'un produit cosmétique et ou de soin, comportant:

- un récipient contenant le produit, le récipient étant surmonté d'un col, tel qu'un bord libre de ce col délimite un premier orifice de distribution du produit;
- un couvercle amovible apte à coopérer avec le col pour sélectivement obturer ce premier orifice de distribution,

caractérisé en ce que le bord libre du col délimite au moins en partie un deuxième orifice de distribution, le deuxième orifice de distribution étant apte à passer d'une position obturée à une position dégagée en réponse à un mouvement du couvercle relativement au col, de manière à

i) selon un premier mode de distribution, le couvercle étant dans une position intermédiaire relativement au col entre une position d'obturation du pre-

mier orifice et une position détachée du col, délivrer le produit via le deuxième orifice, et

ii) selon un deuxième mode de distribution, le couvercle étant détaché du col, délivrer le produit via le premier orifice.

[0017] En particulier, par le terme col, on entend une partie d'un récipient présentant une section rétrécie relativement aux autres sections du récipient.

[0018] Avantageusement, le premier orifice définit une section apte à permettre un prélèvement du produit depuis l'intérieur du pot. Par exemple, il est de dimensions aptes à permettre un prélèvement manuel du produit directement à l'intérieur du récipient.

[0019] Selon une autre caractéristique avantageuse, le deuxième orifice définit une ouverture de section apte à permettre un prélèvement du produit depuis l'extérieur du pot. Par exemple, il est de dimensions aptes à empêcher un prélèvement manuel du produit directement à l'intérieur du récipient.

[0020] De préférence, une ouverture maximale du deuxième orifice est inférieure à une ouverture maximale proposée par le premier orifice.

[0021] Dans le cadre du premier mode de distribution, selon un mode d'utilisation préféré du dispositif selon l'invention, l'ouverture proposée par le deuxième orifice est en partie délimitée par un rebord du couvercle. Ainsi en fonction de la position du couvercle relativement au récipient, l'ouverture proposée par ce deuxième orifice varie.

[0022] Le premier orifice est délimité par le bord libre de ce col. Avantageusement le deuxième orifice de distribution est réalisé dans l'épaisseur du col. Dans ce cas, le deuxième orifice peut former une fente sur au moins une partie de la hauteur dudit col. Cette fente débouche au niveau d'un plan dans lequel est principalement défini le premier orifice, le bord libre comportant une portion formant un décrochement relativement à ce plan, tel que cette portion comporte des deuxième bords pour définir ladite fente. Le bord libre s'étend de manière annulaire dans une surface non plane. Ainsi l'ouverture du deuxième orifice est définie à la fois par lesdits deuxième bords du bord libre et une partie du rebord du couvercle en regard de la fente, notamment lorsque le couvercle est dans la position intermédiaire.

[0023] La fente est facile à réaliser car elle est directement obtenue de moulage lors de la fabrication du dispositif, qui est lui-même préférentiellement obtenu de moulage d'un matériau thermoplastique.

[0024] Par exemple, dans le cas où le col du récipient se définit selon un axe d'allongement principal, pour permettre de proposer les deux modes de distribution distincts de produit énoncés plus haut, on prévoit les orifices orientés selon des plans sécants l'un par rapport à l'autre. Ainsi en fonction de la manière dont l'utilisatrice présente le pot, le produit pourra sortir par gravité par l'un ou l'autre des orifices de distribution. Selon un mode de réalisation préféré, le premier orifice est défini par-

pendiculairement à cet axe d'allongement principal du col, alors que le deuxième orifice est défini parallèlement audit axe.

[0025] Selon un mode de réalisation préféré, la fente délimitée par ces deuxièmes bords forme une section trapézoïdale, telle qu'une base du trapèze est formée au niveau du bord libre, une hauteur du trapèze relativement à cette base étant définie parallèlement à un axe d'allongement principal du col.

[0026] Selon d'autres variantes encore, la forme de la fente peut être triangulaire, carrée, rectangle, polygonale, ronde ou encore ovale, ou toutes autres formes permettant d'obtenir une distribution, notamment lorsque le produit est pâteux, sous la forme d'un cordon de section non nécessairement circulaire, et pouvant conférer un avantage à la distribution du produit.

[0027] Avantageusement, le col est fileté et le couvercle comporte en correspondance un pas de vis, pour être retenu sur ce col. Par exemple, le pas de vis est présenté sur le pourtour intérieur d'une portion cylindrique du couvercle, cette portion cylindrique étant obturée à une extrémité par un fond. En position fermée du couvercle sur le récipient, le fond peut venir assurer l'étanchéité du premier orifice, tandis que l'étanchéité du deuxième orifice est assurée par la coopération entre un pas de vis du couvercle avec un pas de vis inférieur du col, le deuxième orifice étant situé au niveau du col au dessus, le long de l'axe d'allongement principal, de ce pas de vis inférieur.

[0028] En fonction de la position du couvercle sur le col, la dimension de l'ouverture formée au niveau du deuxième orifice varie. En fonction du nombre de tours impliqués au couvercle relativement au col, celui ci se déplace selon un mouvement hélicoïdal tel qu'il remonte au fur et à mesure le long du col tout en découvrant au fur et à mesure le pourtour extérieur de ce col. L'ouverture proposée par le deuxième orifice est donc découverte au fur et à mesure que le couvercle remonte le long du col. Dans le cas où l'on cherche à obtenir la sortie du produit hors du récipient par cet orifice, on oriente de préférence le dispositif de manière à ce que le produit puisse sortir par cet orifice au moins par gravité.

[0029] De préférence, le filetage du col comporte au moins un point dur permettant de maintenir le couvercle dans une position intermédiaire entre une première position vissée au maximum sur le col et une deuxième position dégagée du col. De préférence, dans la position intermédiaire, le couvercle dégage au moins en partie le deuxième orifice de manière à permettre la distribution selon le premier mode de distribution.

[0030] La position vissée au maximum correspond à une position du couvercle dans laquelle le fond du couvercle vient par exemple en appui étanche sur le bord libre délimitant le premier orifice. Par ailleurs pour obtenir une fermeture étanche du deuxième orifice, dans cette position fermée, le pas de vis comporte au moins une spire en coopération avec le pas de vis inférieur présentée par le filetage du col.

[0031] Dans la position dégagée du col, le couvercle n'est plus en contact avec le col. Néanmoins, tout en restant dans le cadre de la présente invention, le couvercle peut être relié par un moyen de liaison au récipient.

[0032] Avantageusement, le récipient comporte au moins une paroi élastiquement déformable de sorte qu'une pression exercée sur cette dernière provoque un déplacement du produit dans le récipient en direction d'un au moins des orifices de distribution, en fonction de la position du couvercle relativement au col. Ainsi, la présence d'une telle paroi déformable permet, au fur et à mesure que le niveau de produit diminue à l'intérieur du pot, d'amener le produit au voisinage du premier et ou du deuxième orifice du pot, et en permettre un prélèvement aisé avec le doigt.

[0033] De préférence, lorsque le couvercle est seulement en partie dévissé relativement au col, et que seule l'ouverture du deuxième orifice est accessible au moins en partie, on oriente le récipient tête en bas, et ce deuxième orifice vers le bas, pour ensuite exercer la pression sur les parois latérales, et ainsi récupérer le produit qui s'écoule par le biais de la gravité et de la surpression qui est créée dans le récipient. Ainsi, la présence de la paroi déformable permet, au fur et à mesure que le niveau de produit diminue à l'intérieur du récipient, d'amener le produit au voisinage de ce deuxième orifice, et en permettre un prélèvement aisé avec le doigt.

[0034] De préférence également, la paroi déformable du récipient est apte à reprendre par rappel élastique une position non déformée lorsque cesse ladite pression.

[0035] En variante, on peut ensuite reposer le récipient sur une surface horizontale, et selon le deuxième mode de distribution retirer complètement le couvercle et alors prélever le produit directement dans le récipient. En particulier, l'utilisatrice peut racler les parois intérieures du récipient pour en prélever les restes de produit.

[0036] Le dispositif selon l'invention peut être utilisé avantageusement pour le conditionnement d'un produit cosmétique, notamment d'un produit de coiffage, ou de soin de la peau ou du cheveu.

[0037] C'est un autre objet de l'invention de prévoir un procédé d'utilisation d'un dispositif de conditionnement et de distribution selon l'invention dans lequel on choisit de prélever le produit

- i) soit selon un premier mode de distribution, le couvercle étant placé dans une position intermédiaire relativement au col, depuis le deuxième orifice,
- ii) soit selon un deuxième mode de distribution, le couvercle étant détaché du col, via le premier orifice.

[0038] L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui suit et à l'examen des figures qui l'accompagnent. Celles ci ne sont présentées qu'à titre in-

dicatif et nullement limitatif de l'invention. Les figures montrent :

- Figure 1 : une vue de profil d'un dispositif selon l'invention fermé;
- Figure 2 : une vue en coupe transversale d'un dispositif selon l'invention dans une position intermédiaire;
- Figure 3 : une vue en perspective d'un dispositif selon l'invention ouvert;
- Figure 4 : une vue de profil d'une partie d'un col d'un dispositif selon l'invention.

[0039] La figure 1 montre un dispositif 1 selon l'invention, ce dispositif 1 comporte un récipient 2 et un couvercle 3. Le récipient 2 est par exemple de section circulaire, et de préférence de forme cylindrique. Le récipient 2 comporte un fond 4 par lequel il peut être reposé dans une position stable sur une surface plane et horizontale. Ce fond 4 est de préférence défini dans un plan perpendiculaire à un axe longitudinal X, correspondant par exemple à un axe de symétrie de révolution d'au moins une partie du récipient 2. Le fond 4 comporte par exemple également une section circulaire. De préférence, le récipient a une hauteur relativement à l'axe longitudinal X plus faible qu'un diamètre d'une section de ce récipient, ladite section étant définie dans un plan perpendiculaire à cet axe longitudinal X.

[0040] Le récipient 2 comporte, Figure 2, un épaulement 5. Il est surmonté d'un col 6 délimitant un premier orifice 7. L'épaulement 5, comme le col 6, présentent respectivement des diamètres intérieurs inférieur au diamètre intérieur du récipient 2. De préférence, le récipient 2 est rempli de telle sorte que le niveau maximum de produit introduit soit situé en dessous du col 6, et plus particulièrement au niveau de l'épaulement 5. L'axe longitudinal X définit un axe d'allongement principal du col 6. Le premier orifice 7 est délimité par un premier bord libre 8 du col 6. Le bord libre 8 est défini dans un plan orthogonal à cet axe X.

[0041] Le dispositif 1 comporte un deuxième orifice 9 réalisé dans l'épaisseur de la paroi constituant le col 6. Le deuxième orifice 9 crée une fente communiquant entre un pourtour extérieur 10 du col 6 et un pourtour intérieur 11 de ce col 6.

[0042] Lorsque le couvercle 3 est monté sur le récipient 2 en position fermée, cf figure 1, aucun des deux orifices ni 7, ni 9 n'est visible. Les deux orifices 7 et 9 de distribution du dispositif sont obturés de préférence hermétiquement par ce couvercle 3. La distribution de produit est alors impossible. Par contre, quand le couvercle 3 est en partie dégagé du col 6, à une hauteur qui correspond à une position intermédiaire le long de l'axe X, entre la position fermée et une position complètement détachée de ce col 6, alors au moins une section A de l'ouverture proposée par le deuxième orifice 9 est visible. Dans le cas où le récipient 2 repose sur son fond 4, le produit ne s'écoule pas hors du récipient par ce

deuxième orifice 9, dans la mesure où le remplissage du récipient 2 se fait au maximum jusqu'au niveau d'une jonction entre le col 6 et le récipient 2.

[0043] Pour obtenir une sortie de produit, lorsque le couvercle 3 est dans cette position intermédiaire, l'utilisatrice saisit le récipient 2 et oriente le deuxième orifice 9 vers le bas. Dans le cas où le produit est relativement pâteux et ne s'écoule pas facilement du fait de la seule gravité, le récipient 2 est de préférence prévue avec au moins une paroi élastiquement déformable. Par exemple une paroi latérale 12 du récipient 2 parallèle à l'axe X, et où le fond 4, sont élastiquement déformables. La paroi latérale 12 est définie en dessous de l'épaulement 5.

[0044] La paroi déformable peut être réalisée en matériau élastomérique, ou en une polyoléfine obtenue par catalyse métallocène. A titre d'exemples plus spécifiques on peut citer un matériau (polyéthylène métallocène) commercialisé sous la marque Exact™ par la société DSM, ou encore un matériau (polypropylène métallocène) commercialisé sous la marque Metocene™ par la société TARGOR.

[0045] Le couvercle 3 et le récipient 2 sont prévus pour pouvoir maintenir cette position intermédiaire, de sorte que la pression exercée sur la paroi déformable en vue de faire sortir le produit, ne conduise pas à un déplacement du couvercle 3 le long du col 6.

[0046] Selon un premier mode de réalisation, représenté Figures 2, 3 et 4, le col 6 comporte un filetage 13 sur son pourtour extérieur 10 pour coopérer avec un filetage 14 présenté sur le pourtour intérieur 15 du couvercle 3. Le couvercle 3 comporte de préférence une partie cylindrique 16 solidaire d'un opercule 17 destiné à venir en appui sur les bords libres 8 du col 6, tandis que le pourtour intérieur 15, au niveau duquel se définit le filetage 14, est présenté au niveau de la partie cylindrique 16. Dans ce cas, le maintien du couvercle 3 dans la position intermédiaire peut être obtenu par un point dur obtenu lors de la coopération des filetages respectifs 13 et 14.

[0047] Selon un deuxième mode de réalisation, non représenté, le col 6 comporte deux gorges superposées l'une au-dessus de l'autre relativement à l'axe X. En correspondance, le pourtour intérieur 15 comporte une excroissance pour coopérer sélectivement avec la première ou la deuxième gorge. En variante, le col comporte une unique gorge pour coopérer avec différentes excroissances proposées sur le pourtour intérieur 15 du couvercle 3, les excroissances étant superposées les unes au-dessus des autres relativement à l'axe X. La coopération entre le couvercle 3 et le col 6 se fait alors au moyen de différents niveaux d'encliquetage.

[0048] Le couvercle 3 étant amovible, lorsqu'il est complètement retiré du col 6, les deux orifices de distribution 7 et 9 deviennent accessibles. Plus particulièrement, le premier orifice 7 est accessible pour le prélèvement de produit, alors que le deuxième orifice ne présente plus une section finie, dans la mesure où le rebord

du couvercle qui participe à la définition de cette ouverture est détaché du col 6. De préférence, l'utilisatrice laisse alors le récipient 2 reposer sur son fond 4, et se sert du premier orifice de distribution 7, de dimensions aptes à l'introduction d'au moins un doigt directement à l'intérieur du récipient 2. Lorsqu'il reste peu de produit dans le récipient, l'utilisateur qui souhaite prélever le produit au doigt, directement dans les recoins du récipient, exerce néanmoins une pression sur la paroi déformable de manière à amener cette paroi, et le produit qui la couvre à proximité du premier orifice de distribution 7. En particulier, il peut y avoir des restes de produit sur les faces internes de la paroi latérale 12 et de l'épaule 5.

[0049] Le deuxième orifice de distribution 9 est de préférence non utilisé lorsque le couvercle 3 est complètement détaché du col 6. La forme de la fente proposée par ce deuxième orifice 9 peut éventuellement servir de moyen pour enlever le surplus de produit prélevé sur les doigts depuis le premier orifice 7. En variante, dans le cas où le produit contenu dans le récipient 2 est très fluide, la fente du deuxième orifice peut servir de verseur pour faciliter l'écoulement du produit hors du récipient 2.

[0050] En effet, selon une première variante de réalisation de ce deuxième orifice 9, Figures 2, 3 et 4, celui-ci débouche au niveau du bord libre 8 du col 6. En effet, il définit une fente dont les bords 18 descendent depuis le plan dans lequel est principalement défini le bord libre 8 dans l'épaisseur de la paroi du col 6, de manière à former une fente s'allongeant parallèlement à l'axe X. Par exemple, figures 2 et 3, la fente forme un trapèze dont la hauteur est orientée parallèlement à l'axe X. Alternativement, Figure 4, le deuxième orifice 9' est également découpé dans l'épaisseur du col 6 depuis le bord libre 8. Dans cette alternative, le deuxième orifice 9' présente une fente rectangulaire.

[0051] Le deuxième orifice 9 ou 9' est réalisé le long de l'axe X, tel que l'ouverture ménagée par cet orifice pour la distribution de produit est fonction de la position du couvercle 3 le long du col 6, alors que le premier orifice 7 n'est accessible que lorsque le couvercle 3 est complètement dégagé du col 6. Par exemple, plus le couvercle 3 remonte le long du col 6, plus l'ouverture formée par le deuxième orifice 9 est de grande section. Préférentiellement la dimension de l'ouverture proposée par ce deuxième orifice 9 croît linéairement en fonction de la remontée du couvercle 3 le long du col 6. Alternativement le deuxième orifice pourrait être considéré comme une succession d'ouvertures définies séparément les unes des autres dans l'épaisseur du col 6.

[0052] Dans toute la description, l'expression « comportant un » doit être considérée comme étant synonyme de « comportant au moins un », sauf si le contraire est spécifié.

Revendications

1. Dispositif (1) de conditionnement et de distribution d'un produit, notamment d'un produit cosmétique et ou de soin, comportant:

- un récipient (2) contenant le produit, le récipient étant surmonté d'un col (6), tel qu'un bord libre (8) de ce col délimite un premier orifice de distribution (7) du produit;
- un couvercle (3) amovible apte à coopérer avec le col pour sélectivement obturer ce premier orifice de distribution,

caractérisé en ce que le bord libre du col délimite au moins en partie (18) un deuxième orifice de distribution (9, 9'), le deuxième orifice de distribution étant apte à passer d'une position obturée à une position dégagée en réponse à un mouvement du couvercle relativement au col, de manière à

i) selon un premier mode de distribution, le couvercle étant dans une position intermédiaire relativement au col entre une position d'obturation du premier orifice et une position détachée du col, délivrer le produit via le deuxième orifice, et

ii) selon un deuxième mode de distribution, le couvercle étant détaché du col, délivrer le produit via le premier orifice.

2. Dispositif selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** le premier orifice est de dimensions aptes à permettre un prélèvement manuel du produit directement à l'intérieur du récipient.

3. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 2 **caractérisé en ce que** le deuxième orifice définit une ouverture de section (A) apte à permettre un prélèvement du produit depuis l'extérieur du récipient.

4. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3 **caractérisé en ce que** le deuxième orifice est de dimensions aptes à empêcher un prélèvement manuel du produit directement à l'intérieur du récipient.

5. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4 **caractérisé en ce qu'**une ouverture maximale du deuxième orifice est inférieure à une ouverture maximale proposée par le premier orifice.

6. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 5 **caractérisé en ce que** le deuxième orifice de distribution est réalisé dans l'épaisseur d'une paroi du col, et forme une fente sur au moins une partie de la hauteur dudit col.

7. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 6 **ca-**

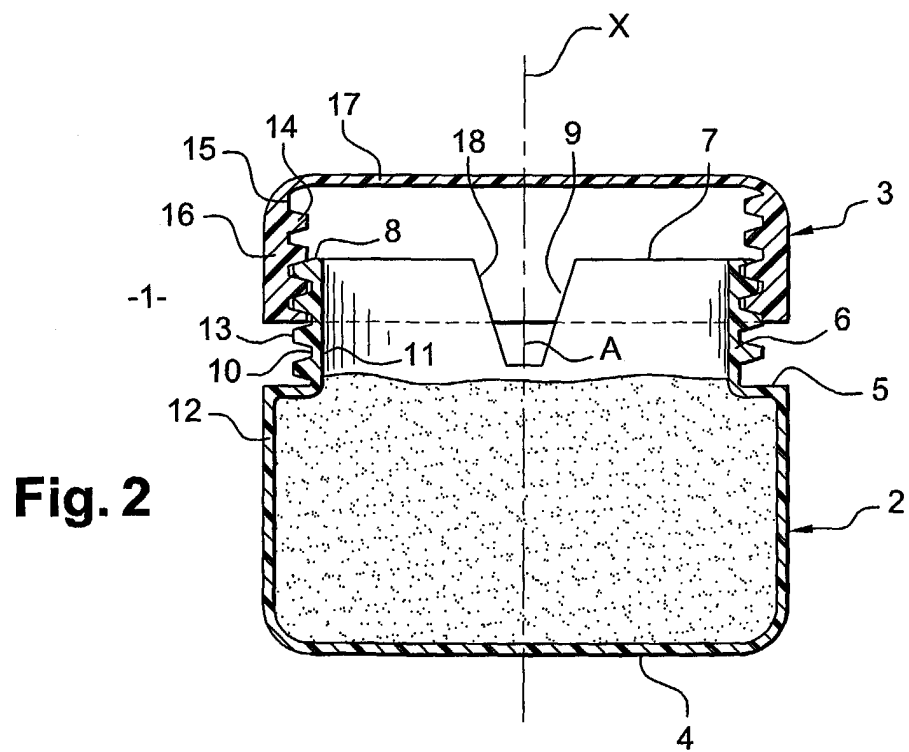
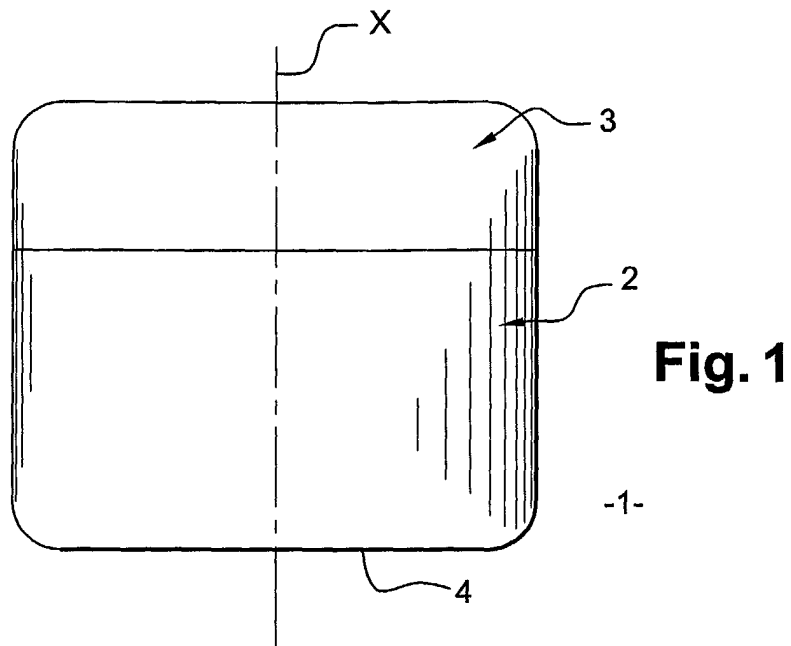
caractérisé en ce que l'ouverture proposée par le deuxième orifice, dans le premier mode de distribution, est en partie délimitée par un rebord du couvercle.

8. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 7 **caractérisé en ce que** la dimension de l'ouverture du deuxième orifice varie en fonction d'une position du couvercle relativement au récipient. 5
9. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 8 **caractérisé en ce que** la fente forme une section trapézoïdale, telle qu'une base du trapèze est formée au niveau du bord libre (8), une hauteur du trapèze relativement à cette base étant définie parallèlement à un axe d'allongement principal (X) du col. 10
10. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 9 **caractérisé en ce que** le premier orifice est défini perpendiculairement à un axe d'allongement principal (X) du col. 15
11. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 10 **caractérisé en ce que** le deuxième orifice est défini parallèlement à un axe d'allongement principal (X) du col. 20
12. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 11 **caractérisé en ce que** le col est fileté (13) et le couvercle comporte en correspondance un pas de vis (14), la position du couvercle sur le col faisant varier la taille de l'ouverture formée au niveau de ce deuxième orifice en fonction de son niveau de vissage sur le col. 25
13. Dispositif selon la revendication 12 **caractérisé en ce que** le filetage du col comporte au moins un point dur permettant de maintenir le couvercle dans la position intermédiaire entre la première position complètement vissé sur le col et la deuxième position détachée du col. 30
14. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 13 **caractérisé en ce que** le récipient comporte au moins une paroi élastiquement déformable de sorte qu'une pression exercée sur cette dernière provoque un déplacement du produit dans le récipient en direction d'un au moins des orifices de distribution, en fonction de la position du couvercle relativement au col. 35
15. Dispositif selon la revendication 14 **caractérisé en ce que** la paroi déformable est apte à reprendre par rappel élastique une position non déformée lorsque cesse ladite pression. 40
16. Utilisation d'un dispositif selon l'une quelconque des revendications qui précèdent pour le conditionnement d'un produit cosmétique, notamment d'un 45

produit de coiffage, ou de soin de la peau ou du cheveu.

17. Procédé d'utilisation d'un dispositif selon l'une quelconque des revendications qui précèdent **caractérisé en ce qu'on** choisit de prélever le produit 5

- i) soit selon un premier mode de distribution, le couvercle étant placé dans une position intermédiaire relativement au col, depuis le deuxième orifice,
- ii) soit selon un deuxième mode de distribution, le couvercle étant détaché du col, via le premier orifice. 10



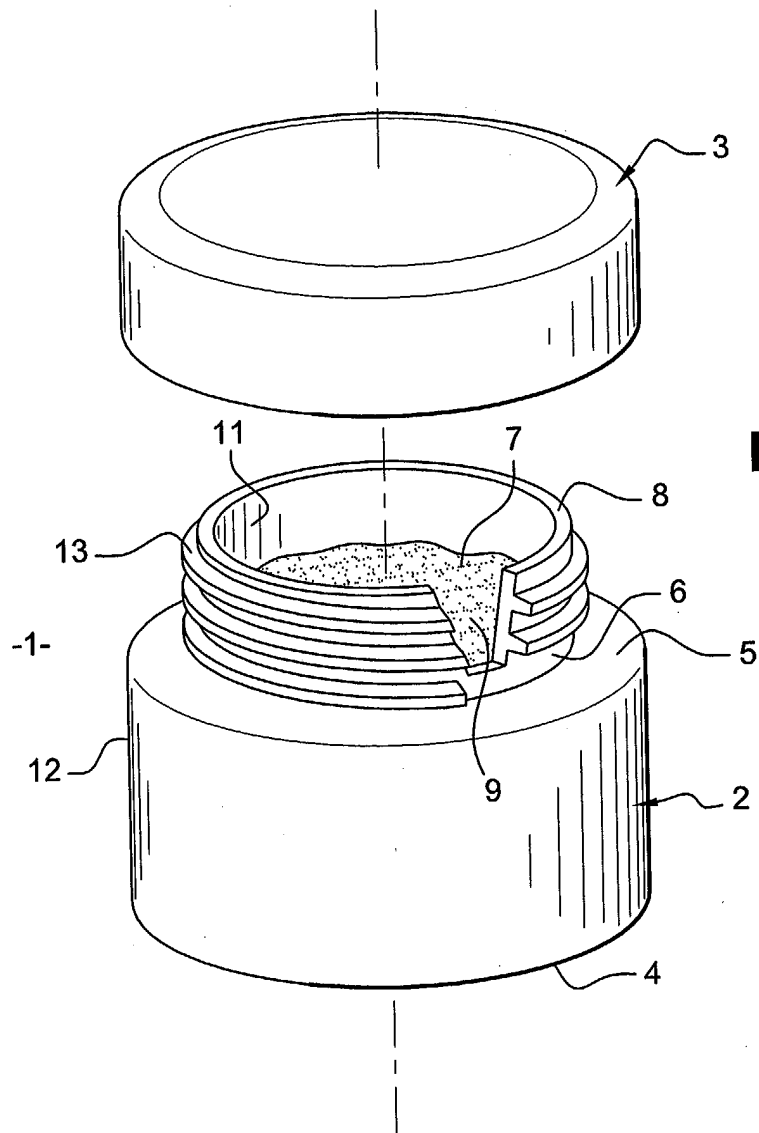


Fig. 3

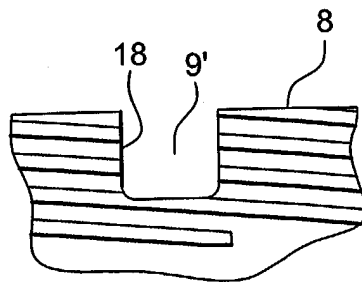


Fig. 4



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 04 29 1546

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	GB 501 220 A (RICHARD GREGORY GOODWIN; KAY BROTHERS LTD) 23 février 1939 (1939-02-23)	1-6,8-11	B65D47/26
Y	* le document en entier *	7,12-17	
Y,D	US 2 729 361 A (WALTER EPHRON) 3 janvier 1956 (1956-01-03) * le document en entier *	7,12-17	
A	US 2 008 319 A (BRUNS ALFRED E ET AL) 16 juillet 1935 (1935-07-16) * le document en entier *	1-17	
A	US 1 775 959 A (HIMES WILLIAM D) 16 septembre 1930 (1930-09-16) * le document en entier *	1-17	
A	US 1 880 022 A (MONARCH ARTHUR M) 27 septembre 1932 (1932-09-27) * le document en entier *	1-17	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Berlin		Date d'achèvement de la recherche 15 septembre 2004	Examineur Olsson, B
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 04 29 1546

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

15-09-2004

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 501220	A	23-02-1939	AUCUN	
US 2729361	A	03-01-1956	AUCUN	
US 2008319	A	16-07-1935	AUCUN	
US 1775959	A	16-09-1930	AUCUN	
US 1880022	A	27-09-1932	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82